

Cérémonie de remise des prix 2018 de la Fondation Varenne

Jeudi 13 décembre 2018

Madame le Maire, chère Danièle Giazzi,
Madame la Sénatrice, chère Céline Boulay-Espéronnier,
Monsieur le Président (Daniel Pouzadoux),
Mesdames, Messieurs les Présidents (de syndicats professionnels),
Mesdames, Messieurs les administrateurs (de la Fondation),
Mesdames, Messieurs les Directeurs (de rédaction),
Mesdames et Messieurs les journalistes,

Je suis très heureux d'être parmi vous ce soir pour la remise des prix Varenne et la célébration du 30^{ème} anniversaire de votre Fondation. Je le suis d'autant plus que les prix que je vais avoir le plaisir de remettre dans quelques instants reflètent l'actualité dans toute sa richesse et sa diversité : de la Syrie au Soudan, du Pérou au Japon et, dans notre pays même, avec des reportages sur le quotidien des aides-soignants, le suicide dans le monde rural, la notation des salariés...

C'est cette diversité qu'il convient de célébrer car les journalistes, que vous êtes, représentez une part de la pensée française, vous êtes aussi le miroir de notre société, une société qui parfois a le sentiment de ne pas être entendue, écoutée voire de compter et l'actualité de ces dernières semaines

en est le reflet. Vous « prenez le pouls » de vos lecteurs mieux que personne.

Je ne méconnaissais pas les difficultés majeures que rencontre la presse : journaux et magazines nationaux ont encore vu leurs ventes diminuer en 2017, même si ces derniers sont parvenus à enrayer cette baisse grâce au numérique qui répond à la réactivité indispensable qu'exige l'actualité.

Un titre qui disparaît, c'est un coup porté au pluralisme des idées, des opinions. Ce pluralisme effraie parfois ! Bonaparte qui occupait le bureau du Président du Sénat d'aujourd'hui, au Petit Luxembourg, ne disait-il pas : « *Je redoute trois journaux plus que 100.000 baïonnettes.* »

Vous devez témoigner d'un souci qui est celui de tout citoyen attaché à la démocratie : défendre la liberté de la presse tout en réfléchissant à la responsabilité qu'elle vous confère.

La naissance et la réussite de grands quotidiens, qu'ils soient parisiens ou de province, ont été marquées, la plupart du temps, par des personnages hors du commun ou des temps hors du commun, Pierre Lazareff, Hubert Beuve-Méry et bien sûr Alexandre Varenne, qui les ont façonnés à leur image.

Editorial d'Alexandre Varenne du 20 septembre 1944 paru dans son journal *La Montagne* à propos d'une nouvelle Constitution, il écrit alors :
« Il faut quelques principes fondamentaux : la souveraineté du suffrage universel comme fondement, un État assez indépendant pour ne pas se laisser narguer par des coalitions intéressées, un Parlement pour traduire le vœu du peuple souverain, non pour légiférer à tour de bras. Un chef politique, Président de la République, élu lui-même par d'autres suffrages que ceux du Parlement, et dont l'autorité puisse faire équilibre. » Quatorze ans plus tard, le Général de Gaulle lui donnera satisfaction. Relire ces lignes à quelques semaines des débats citoyens-élus, à quelques mois peut-être d'un débat touchant à la réforme de la Constitution et au moment où nos institutions font l'objet de critiques souvent injustifiées, n'est pas inutile pour garder la mesure.



La liberté d'expression ne va pas de soi.

Tout est dit dans l'article de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Article 11 : *« la libre communication des pensées et opinions est un des biens les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».*

Longtemps revendiquée, difficilement conquise, enfin obtenue, la liberté d'expression ne peut être fractionnée. C'est la marque d'une véritable démocratie. Cette liberté n'est pas, loin de là, universellement partagée, en Europe même. Il est trop de pays où les journalistes sont encore empêchés de dire ou de chercher la vérité. Près de 447 assassinats et détentions arbitraires de journalistes ont été décomptés en 2017. Mais comment ne pas penser à vos confrères agressés lors des dernières manifestations... C'est à nos portes, dans nos rues, dans nos villes.

Votre activité est également marquée par l'irruption de nouvelles technologies qui peuvent apporter le meilleur comme le pire. Jadis, l'écriture a permis à l'humanité d'accéder à l'histoire. Naguère, l'imprimerie a ouvert à la diffusion de la pensée scientifique, philosophique, littéraire... Et aujourd'hui, les réseaux sociaux ignorent les frontières. Ils se jouent du temps et de l'espace et ne sont pas loin de nous faire accéder au vieux rêve de l'ubiquité. Mais nous n'échapperons pas à une réflexion éthique sur l'information en continu...

Il s'agit d'abord de garantir que la liberté de la presse ne s'exerce pas au détriment des droits élémentaires de l'individu et de déterminer les abus de cette liberté. Jusqu'à Gutenberg, la diffusion de l'information et des rumeurs restait limitée dans l'espace et mettait du temps à se transmettre. Depuis, « la fausse information », qu'elle soit délibérée ou non, manipulée de

l'intérieur comme de l'extérieur, a progressé au rythme des innovations technologiques et des moyens de communication.

Méfions-nous de ne voir dans *les fake news* qu'un phénomène inhérent à la nature humaine. La rumeur, la fausse nouvelle ne se développent plus à la vitesse de l'homme à cheval, du bateau à vapeur ou du chemin de fer, ni même à la vitesse de l'avion, elles se déplacent à la vitesse de l'électron.

Alors faut-il légiférer contre la manipulation de l'information qui est un danger pour nos démocraties car elle orienterait l'opinion, fabriquerait l'opinion sur la base de fausses informations ? Le débat est ouvert.

Au Sénat la question des fausses informations à la faveur des derniers scrutins dans le monde entier, marqués par un déferlement sans précédent de rumeurs malveillantes colportées et amplifiées sur les réseaux sociaux interroge.

[Les « fake news » qui circulent depuis mardi soir qui relèvent des thèses complotistes à propos de l'attentat de Strasbourg et des gilets jaunes sont ignobles.]

Mais légiférer apporterait-il à cette question des solutions opératoires ? Comment préserver les libertés ? L'arsenal législatif actuel en matière de lutte contre les abus de la liberté d'expression permet de réprimer la

diffusion de « fausses informations ». Est-il absolument nécessaire de prévoir des mesures spécifiques en période électorale... Vous connaissez la réponse apportée par le Sénat à cette question délicate.

Il n'y a pas de meilleurs défenseurs de la liberté de la presse que ceux qui la pratiquent avec le souci de dire modestement mais sûrement la vérité. Cette vérité qu'Alexandre Soljenitsyne, dont nous célébrons le centenaire de la naissance, a toujours placée au cœur de son combat. Il déclarait lors de son célèbre discours de Harvard : « *la vérité est rarement douce au palais, elle est presque toujours amère* ».

L'honneur du journaliste, c'est aussi de faire partager ses doutes, de se poser des questions, de ne pas céder à la pulsion même si le désir d'être le premier à posséder une information est compréhensible. À l'heure des chaînes d'information en continu, la tentation est forte de passer outre quelques principes structurants de votre métier : vérification des sources et véracité des faits. L'information va vite, toujours plus vite. Une nouvelle chasse la précédente à une allure folle. Un drame succède au précédent et la surexposition en est parfois à la limite de la décence. C'est pour chacun une question d'éthique personnelle et c'est pour votre profession dans son ensemble une question de déontologie. Expression du sens des responsabilités et du souci de qualité et du service rendu au public, la

déontologie est la condition et la garantie de la liberté. Au moins autant que les technologies nouvelles, la déontologie constitue, pour le journalisme, une véritable exigence pour l'avenir.

Dans cet environnement, auquel je faisais référence, de doutes et d'interrogations sur la diffusion d'information par les réseaux sociaux, le journaliste doit rester une vigie, un garant de la crédibilité de l'information.

La Fondation Varenne demeure fidèle à l'esprit de son fondateur et elle continue à s'imposer comme un outil de pédagogie à l'attention des journalistes et de leurs lecteurs, des élèves et de leurs professeurs, des universitaires et de leurs étudiants, des chercheurs.

C'est cet esprit que nous partageons ce soir, c'est aussi cet anniversaire : 30 ans, c'est l'âge de la première maturité, je dirais que c'est aussi l'âge de la liberté et de l'imagination, c'est ce qu'incarnent les lauréats auxquels je vais à présent remettre ces prix !